

Tarif des Honoraires TTC

VENTE DE BIENS À USAGE D'HABITATION

PROPRIÉTÉ DE 0 À 500K€	8% TTC
PROPRIÉTÉ DE 500 À 1M€	7% TTC
PROPRIÉTÉ + DE 1M€	6% TTC

PROFESSIONNEL

DROIT AU BAIL / FONDS DE COMMERCE	10% HT
HONORAIRE DE LOCATION	30% HT du loyer annuel

La société JTLA « SAS JTLA LUBERON ALPILLES » au capital de 10.000 Euros dont le siège social est situé 20 Rue Croix des Petits Champs – 75 001 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 898 633 334 représentée par Monsieur Stanislas RICHARDOT (Directeur Général) ayant satisfait aux obligations de la loi du 2 janvier 1970 et à son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 par la possession de la carte professionnelle n° CPI 7501 2022 000 000 106 délivrée par la chambre du commerce de Paris, portant sur l'activité suivante : "Transactions".

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE : Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 – modifié par décret 2005 – 1315 du 21 Octobre 2005. Le titulaire de la carte professionnelle prévue à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ne peut négocier ou s'engager, à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1er sans détenir un mandat écrit préalablement délivrer à cet effet par l'une des parties.